



Canadian Conference  
of the Arts  
Conférence canadienne  
des arts

# Prix Keith Kelly pour le leadership culturel

## Mise en candidature 2006

Le Prix Keith Kelly pour le leadership culturel est décerné à une personnalité canadienne ayant apporté une contribution remarquable à la défense et la promotion des arts ou ayant démontré des qualités exceptionnelles de chef dans la formulation de politiques publiques. Le prix souligne un travail exceptionnel sur la scène locale, nationale ou internationale.

Keith Kelly a été le premier lauréat du Prix créé pour rendre un hommage concret au dynamisme et à l'engagement passionné dont il a su faire preuve pendant son mandat de directeur général de la Conférence canadienne des arts (1989-1998). Le Prix est destiné aux personnalités canadiennes dont l'oeuvre dans le secteur des arts reflète ce leadership.

Le Comité des prix choisit les lauréats à partir d'une liste des candidatures présentées chaque année par les adhérents de la CCA. Ces candidatures doivent nous parvenir au plus tard le **30 avril 2006**. La cérémonie de remise des prix se déroulera en automne 2006. Visitez régulièrement notre site ([www.ccarts.ca](http://www.ccarts.ca)) pour l'annonce de la date et du lieu de la cérémonie.



Le prix consiste d'une médaille de bronze conçue par Susan Taylor; sculptrice et médailleuse d'Ottawa

Veuillez ajouter à ce formulaire une explication personnelle des raisons qui vous ont poussé à soumettre cette candidature et une description des réalisations du candidat dans le secteur culturel. **Veuillez faire parvenir la mise en candidature à Paul Galipeau, Conférence canadienne des arts, 804- 130, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 5G4 Tél. (613) 238-3561 poste 20, Téléc. (613) 238-4849, paul.galipeau@ccarts.ca**

Nom du candidat : \_\_\_\_\_

Titre/Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Candidature soumise par : \_\_\_\_\_

Titre/Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

### Règlements généraux

- Les personnes mises en candidature doivent pouvoir être présent(e)s pour la remise des prix.
- Les fonctionnaires des niveaux municipal, provincial et fédéral ne sont pas éligibles jusqu'à deux ans après avoir quitté leur poste.
- Les membres du personnel, du conseil d'administration et les travailleurs à contrat de la CCA ne sont pas éligibles jusqu'à deux ans après avoir quitté la CCA.
- Les mises en candidature éligibles seront présentées au comité des prix pour les trois années subséquentes